position doit être repoussée. (Rumeurs à l'extrême-gauche.)

M. HOVELACQUE. — La Chambre n'est pas plus républicaine que le Sénat. (Exclamations à gauche.)

La République n'a donc rien à redouter du prochain congrès avec un nombre de députés moins considérable.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix, par scrutin public, le projet de résolution de M. Hovelacque.

Par 257 voix contre 249, sur 506 votants, le projet de résolution de M. Hovelacque est repoussé. (Vives rumeurs).

L'urgence est déclarée.

La Chambre passe à la discussion de l'article unique, ainsi conçu : « Le tableau des circonscriptions électorales annexé à la loi du 13 février 1889 est modifié, conformément aux indications contenues dans le tableau annexé à la présente loi. Le tableau est mis aux voix.

La Chambre repousse une demande d'ajournement de la discussion, formulée par M. DE LANJUINAIS à la suite des observations de M. CORNEDET relatives aux modifications de l'arrondissement de Guéret (Creuse).

La Chambre adopte les modifications du projet de loi pour le département de la Creuse.

MM. BOUCHER et DE GASTÉ protestent contre les modifications proposées à l'arrondissement de Brest et demandent le maintien des circonscriptions telles qu'elles ont existé en 1889.

MGR D'HULST. — C'est pour des raisons politiques qu'on veut enlever un canton à la circonscription de Brest. (Très bien à droite.)

La Chambre devrait se rappeler qu'il est indigne du suffrage universel de remanier les circonscriptions pour de tels motifs à la veille des élections. (Applaudissements à droite.)

Les modifications proposées pour la première circonscription de Brest sont adoptées par 359 voix contre 141 sur 480 votants.

Les autres modifications concernant Brest sont adoptées à mains levées.

DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

La Chambre aborde la discussion des modifications proposées pour les circonscriptions électorales de l'arrondissement de Lille.

M. LE GAVRIAN. — L'arrondissement de Lille, qui comptait 700.000 habitants en 1889, en compte aujourd'hui 738.000. Cet accroissement, dû à l'immigration belge, s'est porté presque exclusivement sur Roubaix et Tourcoing. Ces deux villes ont 240.000 habitants; elles n'ont que deux députés. Pour donner un député de plus à Roubaix on modifie 6 circonscriptions sur 8.

M. DRON. — C'était la seule solution.

M. LE GAVRIAN. — Non, je vais vous en indiquer une autre excellente et que vous n'adopterez pas, probablement, bien qu'elle soit préférable pour vous. Ces modifications sont contraires au respect du suffrage universel; on empêche les électeurs de se prononcer sur leurs mandataires. (Applaudissements à droite.)

Sous l'Empire, on réprouvait ces mœurs électorales. J'espère que la Chambre ne se déjugera pas. Il suffirait de diviser, en trois, les deux circonscriptions actuelles de Roubaix et Tourcoing qui s'y prêtent admirablement. On laissait ainsi intactes les cinq circonscriptions de Lille. Je demande à la Chambre de ne pas approuver les modifications telles qu'elles sont proposées; cet acte constituerait un acte d'improbité. (Très bien à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. — Le mot dépasse évidemment votre pensée ?

M. LE GAVRIAN. — Je ne tiens pas au mot, mais je maintiens le fond de mes observations.

M. DRON. — Le sectionnement proposé par le gouvernement est plus logique. Le système de mon collègue Le Gavrian ne respecte ni les divisions administratives, ni les relations d'affaire ou d'intérêt des populations.

M. LE GAVRIAN. — Pourquoi faut-il toucher à toutes les circonscriptions de l'arrondissement de Lille, sous prétexte de nommer un député de plus, puisque c'est uniquement l'accroissement des populations à Roubaix et à Tourcoing qui nécessite la création d'un siège de plus ?

L'œuvre de la commission est exclusivement politique.

L'orateur s'élève avec indignation contre l'épithète de ralliés qu'on lui applique. Nous sommes, dit-il, des républicains sincères. (Exclamations à gauche.)

M. CH. DUPUY. — M. Le Gavrian confond la question des circonscriptions avec celle des élections. Quand je suis arrivé au pouvoir, M. Le Gavrian me soumit un amendement que j'ai refusé après l'avoir examiné.

L'amendement de M. Le Gavrian, concernant la première circonscription de Lille est repoussé.

La Chambre adopte l'ensemble du projet de modification concernant le département du Nord.

Les départements de la Loire et de la Seine

La Chambre adopte les modifications proposées par la commission pour les départements de la Loire et de la Seine.

La discussion des articles additionnels est renvoyée à la prochaine séance.

Demande de poursuites

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu une demande en autorisation de poursuites contre un député.

Cette demande est renvoyée aux bureaux.

Samedi à 2 heures séance publique.

La séance est levée à 6 heures 45.

SÉNAT

Séance du jeudi 25 mai

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Challemel-Lacour prononce l'éloge funèbre de M. Armand Neveux, sénateur des Ardennes.

Demande d'autorisation de poursuites contre un sénateur

M. le président prévient ses collègues qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre M. Guichard.

Cette demande est renvoyée à la Commission des poursuites.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local, notamment un projet autorisant la ville de Cambrai à emprunter une somme de 2 millions et à s'imposer extraordinairement.

LE GOUVERNEMENT DE L'ALGÉRIE

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport sur l'organisation et sur les attributions du gouverneur général de l'Algérie.

M. CAMBON, gouverneur général, est nommé commissaire du gouvernement.

M. FRANCK CHAUVEAU, rapporteur. — Comme M. Jules Ferry, dont le Sénat regrette la perte (assentiment à gauche), je commence cette discussion comme il commençait son rapport en envoyant un salut de sympathie à l'Algérie et à ses colons. (Très bien sur tous les bancs).

Mais plus importante est l'œuvre qu'ils ont engagée, plus il est nécessaire de la compléter en leur donnant l'outillage dont ils ont besoin.

Le système des rattachements, qui existe aujourd'hui, est tout bonnement le triomphe de la lutte des bureaux des ministres contre le gouverneur général. Il en résulte que le gouverneur général est sans autorité sur les services qu'il a sous ses ordres.

M. FRANCK-CHAUVEAU demande que l'on interrompe la séance.

La séance, suspendue à 3 h. 10, est reprise à 3 h. 25.

M. CHALLEMEL-LACOUR. — M. Franck Chauveau, indisposé, ne peut continuer son discours.

La parole est à M. Tirman.

M. TIRMAN. — J'approuve dans ses grandes lignes le projet qui vous est soumis.

Le gouverneur général n'est plus qu'un système décoratif, sans autorité réelle.

Pour remédier à cet état de choses, il faudrait que le gouverneur ait des pouvoirs propres, qu'il est nécessaire d'accommoder avec les nécessités de la Constitution.

La création d'un ministère des colonies équivaudrait à l'effacement du gouverneur.

La combinaison de la commission donne peut être de trop grands pouvoirs au gouverneur.

Il faut, à mon avis, laisser le contrôle aux divers ministres compétents, et le gouverneur, tout en ayant tous les pouvoirs, aura un contrôle efficace, de façon à couvrir sa responsabilité.

M. COMBES. — Le rattachement du gouvernement général de l'Algérie exclusivement au ministère de l'intérieur est seul capable de rendre la prospérité à l'Algérie.

On nous reproche de continuer à vouloir qu'il soit procédé par décrets. Ce système est le seul applicable aux colonies et l'Algérie n'est encore qu'une colonie et non la prolongation de la France.

Quant à la création d'un ministère spécial, nous la repousserons, car elle soumettrait l'Algérie aux fluctuations de la politique.

Le régime des boissons

M. DE VERNINAC dépose son projet sur le régime des boissons.

La prochaine séance est fixée à demain 2 heures.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

L'IMPORTATION EN PERSE

DES ARTICLES EUROPÉENS

Le Consul d'Autriche à Téhéran, passant en revue, dans un rapport très complet, le mouvement commercial de la Perse, s'exprime ainsi, en ce que concerne l'importation :

En général, voici la situation : la Russie et l'Angleterre ont la presque totalité de l'importation. La Russie se domine dans le nord, se partage avec l'Angleterre l'importation dans la province du Khorassan, envoie, en proportion minime d'ailleurs, dans l'Azerbaïdjan et soutient, à Téhéran, avec les produits anglais et étrangers une lutte où elle ne triomphe pas toujours. Souvent les articles étrangers, à qualité égale, parfois même supérieure, présentent des prix plus avantageux que les articles russes par suite des droits élevés dont les matières premières sont frappées en Russie. L'Angleterre domine dans le sud et dans une partie la Perse centrale.

Le principal débouché des autres marchandises européennes est, en dehors de l'Azerbaïdjan Tébris, et surtout Téhéran qui fait avec toute la Perse un important commerce de gros.

En outre l'importation de certains produits constitue pour quelques Etats une sorte de monopole ; tels sont, pour la Russie, le pétrole et le sucre ; pour l'Angleterre, le thé et les toiles; pour l'Autriche-Hongrie, les allumettes et les draps.

La base de l'importation consiste généralement dans les commandes faites par les maisons ou succursales européennes établies ici qui vendent non seulement au détail les marchandises à la consommation, mais servent encore d'intermédiaires entre les négociants persans et les fabricants ou commerçants en gros de leur pays. Les principales maisons maisons européennes établies à Téhéran, sont : Alfen, Alderson et Jewson, quincaillerie et machines ; The british Warehouse, boissons et objets de ménage ; L. Bernard, librairie ; Mme Bernaud, confections pour dames ; Compagnie pour l'industrie française, produits de l'industrie russe, pétrole; Comptoir français, articles de luxe, mercerie, boissons, outils, selles, articles manufacturés, jouets, verre, porcelaine et lampes.

Coroyantz, draps, étoffes et mercerie, souliers, toiles, instruments de musique; Czerney et Cie, verreries et porcelaines; P. S int-Nercessiantz, boissons; Pekmess, articles manufacturés, peaux, biscuits, jouets; Pilot, confections pour dames, verres, articles de luxe, boissons, soieries; Prévost, conserves boissons, instruments, objets de luxe; Compagnie anonyme du golfe Persique, produits manufacturés; Sasipkin, produits de l'industrie russe, boissons, denrées; Sommaniantz frères, objets manufacturès; David-Sassoon et Cie et Ziegler et Cie, articles manufacturés et maison de commission.

Des maisons précitées, outre la maison autrichienne Czerney et Cie, Pekmess et Coroyantz, des marchands serbes Hadschi Bagir, la compagnie Amnié ainsi que plusieurs Arméniens qui achètent directement à Vienne, importent des marchandises d'Autriche-Hongrie. En plus de ces maisons européennes, un certain nombre de commerçants persans et arméniens se fournissent en partie en Angleterre et en France, ou importent des marchandises de Constantinople.

Les remarques suivantes relatives aux divers articles d'importation, concernent principalement le marché de Téhéran.

NOUVELLES DU JOUR

Les préfets candidats

Paris, 25 mai. — Le ministre de l'intérieur ayant été informé qu'un certain nombre de préfets devaient poser leur candidature aux prochaines élections générales, vient de les inviter à lui faire connaître formellement leurs intentions en vue des mesures à prendre pour qu'il ne résulte de ce fait aucune désorganisation administrative.

Les prochaines élections

Paris, 25 mai. — A Digne, M. Joseph Remaet aura pour concurrent M. Proal, ancien député, qui sera vigoureusemeni soutenu par M. Audrieux qui est déjà entré en campagne.

M. Naquet abandonnerait pour Carpentras le 3e arrondissement de Paris ou son échec serait certain.

A Draguignan, on signale une nouvelle candidature contre M. Clémenceau; celle de M. Capezzo, socialiste.

Un comité électoral de sénateurs

Paris, 25 mai. — Ainsi que nous l'avons annoncé, un certain nombre de sénateurs viennent de se constituer en comité dans un but de propagande électorale sous la présidence de M. Bernard Lavergne et sous le titre d'association républicaine réformiste.

Cette association, dont le siège est 65, rue Richelieu, lance un manifeste-programme, dont voici les passages essentiels :

« La République est fondée et incontestée. Il reste à tirer les fruits de sa victoire.

» Nous répudions l'internationalisme qui efface des cœurs le culte de la patrie, le communisme qui nous ferait perdre toutes les conquêtes de la civilisation ; le collectivisme tue la liberté; nous répudions les appels à la destruction de la société actuelle par la spoliation et le meurtre preconisés par l'école allemande et les quelques disciples qu'elle a conquis chez nous.

» Parmi les questions sociales à l'ordre du jour nous abandonnerons résolument la participation aux bénéfices et les associations coopératives de production. »

Les auteurs du manifeste sont effrayés des revendications socialistes qu'ils ont eux-mêmes déchaînées. En voici la preuve :

» Entendez-vous, travailleurs de France, que des ambitieux qui ne croient pas eux-mêmes aux théories irréalisables qu'ils professent, cherchent à parer les multiples étiquettes socialistes. Vous aussi, patrons imprudents qui, par votre inertie, laisseriez accumuler sur vos têtes le plus épouvantable orage ! »

Parmi les signataires de ce manifeste nous relevons les noms de MM. Bernard Lavergne, Chalamel, Cordelet et Lencel, sénateurs.

M. Rouvier et la commission du budget

Paris, 25 mai. — Contrairement à ce qu'avait annoncé un journal du matin, on dément, dans l'entourage de M. Rouvier, que l'ancien ministre des finances ait l'intention de poser sa candidature à la commission du budget.

M. Baudin convoqué chez le juge d'instruction

Paris, 25 mai. — M. Baudin, convoqué pour demain, ainsi que nous l'avons annoncé, devant M. Doppfer, déclare qu'il refusera de répondre au juge d'instruction.

Un nouveau journal monarchiste

Paris, 25 mai. — On annonce pour le 15 juin l'apparition d'un journal monarchiste l'*Alerte* dont le rédacteur en chef sera M. Albert Rogat, ancien rédacteur au *Moniteur Universel*, ancien collaborateur de M. Paul de Cassagnac.

Un article de M. Magnard dans le « Figaro »

Paris, 25 mai. — M. Magnard dans le *Figaro* signale à M. Dupuy qu'il appelle « Le père La Confiance » un emploi à l'énergie qu'il aime à déployer contre les modérés.

Il l'engage à dissoudre le conseil municipal de Saint-Denis dont on connaît les exploits, bien que cette démonstration puisse achever de le brouiller avec les socialistes et déranger ce plan de concentration sur lequel compte sa naïveté.

Le retour du général Dodds à Toulon

Toulon, 25 mai. — Le conseil municipal, présidé par M. Eugène Timond, maire démissionnaire, a tenu une réunion privée pour préparer la réception du général Dodds à son retour à Toulon où il habitait avant son départ pour le Dahomey.

Un adjoint propose de lui conférer le titre de citoyen toulonnais. Les 7 ou 8 membres ouvriers protestent et menacent de démissionner. L'un d'eux, le citoyen Victor Reymonet, qui fut délégué au Congres des municipalités socialistes de St-Ouen, prononce une philippique contre le général Dodds et l'accuse d'avoir conduit l'expédition contrairement aux lois humaines et aux idées civilsatrices.

Bref, la proposition de l'adjoint n'obtient qu'une voix, celle de son auteur.

Le Conseil laisse à chaque membre la liberté d'assister individuellement à l'arrivée du général. La réception n'en sera pas moins brillante.

Un comité fondé depuis un mois s'est chargé de l'organisation et offrira un objet d'art au général.

Les marches militaires pendant l'été

Paris, 25 mai. — Dans le but d'éviter les accidents qui se sont produits l'année dernière, le ministre de la guerre vient de décider que, dans les quatorze premiers corps d'armée, du 15 juin prochain au 1er septembre, aucune troupe d'infanterie ne pourra être mise en marche entre neuf heures du matin et trois heures du soir.

Pour les autres corps, cette mesure sera applicable à partir du 1er juin.

Pour la cavalerie et l'artillerie, les marches pourront durer jusqu'à 10 heures.

Au mur des Fédérés

Paris, 25 mai. — Dans une réunion tenue, ce soir, rue Turbigo, par les guesdistes, il a été décidé que le Parti se réunira, demain, salle Lexcellent, avec la Ligue intransigeante, pour se rendre au mur des Fédérés du Père-Lachaise.

D'un autre côté, les blanquistes, allemanistes et possibilistes se sont donné rendez-vous à 2 heures au Père-Lachaise.

Etant donnée l'animosité existant entre les deux commissions rivales, il est probable que d'assez graves incidents se produiront.

Le budget de 1894

Paris, 25 mai. — La distribution d'aujourd'hui comprend le projet de loi portant fixation du budget de 1894.

Comme nous l'avons dit, l'exposé des motifs contient le développement du projet gouvernemental en ce qui touche la réforme des boissons.

Le projet estime que le dégrèvement immédiat de ce chef atteint 97,449,923 francs auquel doit venir s'ajouter 60 millions environ sur le produit des taxes d'octroi sans compter un dégrèvement éventuel de 50 millions à attendre de l'initiative des communes. L'alcool relevé à 220 fr. doit fournir en compensation 77 millions. Les alcools dénaturés paieront 40 francs par hectolitre, décimes compris.

Les licences pour les 3 premières classes du tarif actuel, taxées 45, 20 et 25 fr. paieront uniformément 25 fr. d'où boni de 3,200,000 fr.

Un changement de tarification du vermouth et vins de liqueurs donnera 3 millions.

La fraude par voie de dédoublement des vins dans l'intérieur des villes sera supprimée par une taxe supplémentaire proportionnelle à la richesse alcoolique des vins au-dessus de 40 degrés, ce qui donnera 6 millions. Enfin les bouilleurs de crû seront divisés en deux catégories.

1° Ceux qui se servent d'un alembic ordinaire simplement muni d'un chauffe-vin pourvu que la capacité de la chaudière ne dépasse pas 500 litres, et qui jouissent des immunités actuelles.

2° Ceux qui ont des chaudières d'une capacité supérieure à 500 litres et qui se servent d'un appareil de distillation à marche continue produisant plus de dix litres d'alcool par jour ou d'un appareil à marche intermittente susceptible de fabriquer du premier jet des trois-six d'une richesse supérieure à 80 degrés, seront considérés comme distillateurs, d'où un rendement estimé 7 millions.

Le projet supprime l'exercice chez les débitants, et offre aux marchands en gros de s'affranchir de l'inventaire et de la tenue des comptes en acquittant les droits au moment de la réception des boissons, soit en numéraire, soit en obligations cautionnées. Le projet contient certaines dispositions intéressantes sur la circulation des liquides dans les communes et sur les transports effectués par des récoltants de leurs pressoirs à leurs celliers. Un simple laisser-passer de 40 centimes suffirait pour la commune ou les communes limitrophes.

Pour la bière, le projet est taxé d'après le volume et la densité des moûts, soit trente centimes par hectolitre et par degré.

Le droit sur les vinaigres est remplacé par l'acquittement, soit du droit de circulation sur les vins et cidres, soit du droit de fabrication des bières, soit du droit spécial de dénaturation sur les alcools.

Le projet contient enfin la réforme de la contribution des portes et fenêtres. L'impôt actuel est remplacé par une taxe de 2 fr. 70 pour cent sur la valeur locative applicable aux communes rurales qui sont divisées en trois catégories avec des moyennes de valeur locative par ménage respectivement égales à 101 fr. 247 fr. et 317.

L'excédent de recettes prévu au budget est de 212.854 francs pour 3 milliards 437 millions de dépense.

La réforme des boissons au budget de 1894

Paris, 25 mai. — Dans le projet de budget de 1894 distribué aujourd'hui, nous trouvons à titre d'exemple fourni par l'exposé des motifs, quel serait pour certain nombre de villes le dégrèvement devant résulter de l'application des nouveaux tarifs projetés.

Dans le cas où les villes conserveraient leurs taxes d'octroi, le dégrèvement serait :

1° Dès la mise en vigueur de la loi, pour Lille et Roubaix, respectivement, 6 francs 91 et 6 francs 07 ;

2° Dans un délai moyen de trois ans, respectivement pour ces mêmes villes : 15 francs 91 et 11 francs 87.

Dans le cas où les villes supprimeraient leurs taxes d'octroi et à dater de cette suppression, le dégrèvement serait pour Lille de 19 francs 91 et pour Roubaix de 15 francs 87.

Les obsèques de l'archevêque de Rennes

Rennes, 25 mai. — Les obsèques solennelles de Mgr Gonindard, ont eu lieu ce matin à neuf heures à l'église Métropolitaine, qui était bondée.

Mgr l'évêque de Vannes présidait la cérémonie après laquelle le cortège a parcouru l'itinéraire indiqué. Dans les rues parcourues les maisons étaient tendues de deuil, les becs de gaz allumés et recouverts de crêpe. A l'Hôtel-de-ville, le pavillon était mis en berne, le bourdon sonnait à toute volée.

Le cortège comprenait onze évêques et mille prêtres au moins. Nous remarquons en outre MM. de la Villegontier, sénateur, Lachambre, député, le maire de Rennes, le premier président, le général commandant le 10e corps d'armée qui tiennent les cordons du poêle. Tous les autres députés d'Ille-et-Vilaine, les tribunaux, les facultés, l'état-major du 10e corps, le Conseil municipal, les diverses corporations sont également présents.

La musique municipale et celle des Frères de St-Vincent de Paul ont joué des airs funèbres.

La foule était énorme, très recueillie, témoignant des regrets profonds et unanimes laissés par l'éminent prélat.

Aucune couronne n'était portée aux obsèques qui étaient terminées à 11 h. 1/2.

La succession du colonel Lambinet au Bénin

Paris, 25 mai. — Contrairement à ce qui a été annoncé, le successeur du colonel Lambinet au Bénin, n'est pas encore désigné.

Le colonel Lambinet qui avait demandé à être remplacé d'une façon pressante pour raison de santé télégraphie ce matin qu'il peut attendre quelque temps son successeur.

La nomination de celui-ci pourrait donc être retardée.

Le colonel Dumas est toujours à Paris. Dans tous les cas, rien ne peut faire supposer actuellement que le général Dodds ne retournera pas au Bénin.

Le successeur du colonel Lambinet aura seulement le commandement par intérim, et seule la soumission de Behanzin empêcherait le retour du général Dodds au Dahomey.

M. Boutin, chef de bataillon au 3e d'infanterie de marine, est désigné pour servir au Dahomey.

Les prochaines élections. — Les députés qui ne se représentent pas

Paris, 25 mai. — On annonce encore aujourd'hui que 3 députés de gauche, sont décidés à ne pas se représenter aux élections et ont fait connaître les motifs de cette décision. Ce sont MM. Fouquier, député de Barcelonnette; Fidèle Timon, député de Saint-Nazaire et Durant-Savoyard, député de Grenoble.

Suicide d'un receveur municipal

Clichy-la-Garenne, 25 mai. — M. Basochet, receveur municipal, s'est suicidé pendant l'inspection de son bureau.

Le nouveau Cabinet italien

Rome, 25 mai. — M. Giolitti rend compte officiellement de la solution de la crise. Il déclare que le programme du Cabinet n'a pas changé et réclame un vote de confiance pour l'aider à remplir sa mission.

Après quelques discours, la discussion est ajournée à demain.

La santé de M. Carnot

Paris, 25 mai. — Une note officieuse dit que M. le président de la République, qui avait voulu reprendre ces jours ci ses occupations, en ayant ressenti un peu de fatigue, ne reconnaîtra à dîner ses audiences habituelles que la semaine prochaine.

M. Carnot a reçu toutefois, dans l'après-midi, avec le cérémonial habituel, M. Lahovary, le nouveau ministre de Roumanie à Paris, qui lui présentera ses lettres de créance.

Mort d'un député

Paris, 25 mai. — On annonce la mort de M. Camille Raspail, député radical du Var.

En vertu de la loi portant qu'il n'y a pas d'élection pendant les six mois précédant la fin de la législature, M. Raspail ne sera pas remplacé.

Les médailles du Salon des Champs-Élysées

Paris, 25 mai. — Le vote pour la médaille de peinture au Salon des Champs-Elysées, a eu lieu à deux heures. Au 2e tour, M. Roybet obtient la médaille par 194 voix contre 81 données à M. Benjamin Constant, son concurrent immédiat.

M. Defrasse a obtenu, à la majorité des votants, la médaille d'honneur pour la section d'architecture.

M. Charpentier né à Belleme (Vaucluse) auteur du groupe « Lutteurs » obtient la médaille d'honneur du Salon de sculpture par 63 voix sur 126.

Paris, 25 mai. — Au Salon des Champs-Elysées, la médaille d'honneur pour la gravure a été décernée à M. Lamotte par 31 voix sur 37 votants.

Les promenades académiques du citoyen Leroy

Paris, 25 mai. — M. Lozé est résolu à ne donner aucune suite à la plainte formulée par les journalistes passés à tabac à la suite de la bagarre à laquelle ont donné lieu les promenades académiques du citoyen Achille Leroy.

En fin de compte, tout se bornera à une poursuite en simple police contre le candidat Leroy, pour port d'un travestissement sur la voie publique, hors le temps de carnaval.

La droite royaliste

Paris, 25 mai. — La droite royaliste s'est réunie sous la présidence de M. Cazenoves de Pradines. Le groupe s'est occupé au projet relatif au remaniement de certaines circonscriptions électorales; elle s'est déclarée hostile à la rupture de l'unité cantonale, ainsi qu'au renouvellement partiel de la Chambre des députés.

L'escadre française à Athènes. — La famille royale à bord du « Formidable »

Athènes, 25 mai. — L'amiral Vignes, entouré de son état-major, a reçu la famille royale sur le pont du *Formidable*. Les navires pavoisés ont tiré des salves de coups de canon. Le roi est monté avec l'amiral Vignes sur un torpilleur et a passé une rapide inspection de l'escadre au milieu de salves d'artillerie et des hourras frénétiques des matelots.

A huit heures un grand dîner a eu lieu à bord du *Formidable*; le personnel de la légation y assistait. L'amiral Vignes portait la grand'croix du Sauveur, qu'il avait reçue quelques heures auparavant.

Au dessert, l'amiral Vignes a porté la santé de la famille royale; le roi a répondu en faisant l'éloge de la glorieuse marine française et de ses dignes représentants.

Le soir venu, les navires de l'escadre ont été splendidement illuminés.

A onze heures, la famille royale quittait le *Formidable*.

Les socialistes allemands

Berlin, 24 mai. — La police de Berlin a procédé à une perquisition domiciliaire très minutieuse dans les bureaux du *Vorwaerts*, organe du parti socialiste.

La perquisition a été très minutieuse. Plusieurs des rédacteurs ont été obligés d'exhiber le contenu de leurs poches ; elle a duré trois heures.

Chez M. Liebknecht, on n'a rien trouvé.

Les Russes au Pamir

Londres, 25 mai. — On télégraphie de Siam au *Times* de ce matin :

« Les Russes se prépareraient à retourner au Pamir sous un prétexte quelconque. »

La santé du sultan

Paris, 25 mai. — L'ambassade de Turquie vient de recevoir de Constantinople une dépêche démentant formellement les nouvelles pessimistes sur la santé du sultan.

Tremblement de terre à Athènes

Athènes, 25 mai. — Un tremblement de terre a renversé une centaine de maisons à Thèbes. Il y a un mort et deux blessés.

Les grévistes d'Amiens et le citoyen Boucher

Sur les plaintes émanant d'ouvriers qui prétendent avoir été frustrés dans les distributions de secours par le comité de la grève, le procureur de la République, accompagné d'un substitut et du commissaire central, a opéré, hier, une perquisition au siège de ce comité. Tous les papiers, carnets, listes de souscription et toutes les pièces de comptabilité, ont été saisis. Une autre perquisition a également été opérée au domicile du citoyen Boucher, dit Boudelet, chef de la section amiénoise du parti ouvrier. Le procureur de la République a saisi quelques papiers. Les secours distribués n'ont pas été du reste fort considérables. Un jeune, M. Lafargue a apporté 1.200 francs pour 1.800 ouvriers; avec cela, on va loin.

Décret du Saint-Office sur la Franc-Maçonnerie

La *Semaine Religieuse* de Bayonne a publié une importante décision rendue par le Saint-Office.

A des questions posées par Mgr l'évêque de Bayonne, au sujet de la dénonciation des chefs des sociétés secrètes, la Sacrée Congrégation donne une réponse de laquelle il résulte ceci :

« 1° La dénonciation est obligatoire, non seulement dans le cas où les chefs ne seraient pas connus comme appartenant aux sociétés condamnées, mais encore dans celui où, francs-maçons avérés, ils ne seraient pas connus comme chefs des sectes ;

» 2° *La dénonciation est obligatoire même dans les régions où la franc-maçonnerie est tolérée par le pouvoir civil, où ses membres sont assurés de l'impunité et où l'Eglise ne peut user de son pouvoir de coërcition.* »

Une tentative d'épreuve de la journée de huit heures

L'opinion publique s'occupe en ce moment en Angleterre de l'essai que la maison Mather et Cie, du comté de Lancaster, vient faire en réduisant à 48 heures par semaine la durée du travail, tandis qu'elle était auparavant de 53 heures. Les salaires ne souffriront aucune diminution. On a en même temps supprimé le travail supplémentaire, de sorte qu'on pourra au besoin, employer un plus grand nombre d'ouvriers. L'essai durera pendant une année, et si les résultats en sont satisfaisants, la journée de huit heures sera définitivement adoptée dans cet établissement.

Le pèlerinage de pénitence

Jérusalem, 23 mai. — Le cardinal légat pose solennellement la première pierre de l'église de Notre-Dame de France, avec Monseigneur l'Evêque de Liége et tous les évêques du Congrès.

La cérémonie est suivie du banquet d'adieu, pendant lequel le cardinal légat décore le consul de France du grand cordon de Saint-Grégoire; discours et toasts émouvants prononcés par le R.P. Bailly, Mgr l'évêque de Liége, Mgr l'archevêque de Maronite, M. de Pelerin, le consul de France, le cardinal légat. A la fin du Congrès, arrive une dépêche du Pape, bénissant avec effusion le Congrès. Enthousiasme indescriptible: 900 convives debout acclament Léon XIII.

Jaffa, 23 mai, 3 h. 15. — Les deux bateaux partent. Temps splendide. Santé générale excellente.

Alexandrie d'Egypte, 25 mai, 11 h. 40. — Heureux pèlerinage à Alexandrie. Belle réception chez les Frères. Nous arriverons le 30 à Marseille. Santé générale parfaite.

Assainissement moral des rues de Paris

La Société de protestation contre la licence des rues est décidée, paraît-il, à passer de la menace au fait.

On se souvient que, répondant à l'interpellation de M. Bérenger sur les scènes un peu vives qui signalèrent le bal dit Quat'z'Arts, le ministre de l'intérieur avait promis de purifier tout Paris. Il s'était engagé à faire poursuivre les éditeurs d'images trop lestes, et à retirer l'autorisation de vente aux marchands qui les exposeraient à la devanture des kiosques.

La Société contre la licence des rues a fait imprimer la phrase comminatoire du ministre et a prévenu les intéressés qu'elle les dénoncerait, suivant le cas, au parquet ou à l'administration.

Quelques « kiosques » n'ayant pas tenu compte de ce dernier et solennel avertissement, la société les a fait sommer par huissier d'avoir à enlever de leurs étalages les dessins incriminés.

Le baptême d'un marché

Paris est bien la ville des contrastes, à côté des foules incroyantes il existe encore un peuple plein de foi.

S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris bénissait, il y a huit jours, les vendeurs et les acheteurs du marché St-Didier (seizième arrondissement).

Avant-hier, à son tour, le curé de la paroisse procédait à la bénédiction de ce marché, à la demande des vendeurs et vendeuses.

A trois heures après-midi, le clergé, précédé des enfants de chœur et des enfants des écoles fit son entrée dans le marché. Il passa sous un arc de triomphe dressé à la porte principale et se dirigea vers la statue de Saint-Didier, évêque de Langres et patron du marché, que, pour la circonstance, on avait placée sous un dais de verdure et de fleurs.

Après avoir prononcé un discours très goûté des assistants, M. le curé parcourut processionnellement toutes les allées du marché en bénissant chaque état.

Et cette fête s'est terminée par une distribution de dragées aux gamins et aux fillettes. Une vraie pluie pralinée !

Situation météorologique. — Roubaix, 26 mai. — Hauteur barométrique 765. Température : A sept heures du matin 14 degrés au-dessus de zéro A une heure du soir 19 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 18 degrés au-dessus de zéro

UNE IMPRUDENCE

Nous appelons une imprudence l'acte qu'avait commis le regretté M. Baggio, avocat et adjoint au maire de Lille, le jour où il écrivit dans son testament qu'il voulait des obsèques civiles.

Lorsque les médecins lui annoncèrent qu'il avait le typhus et qu'il allait mourir, la première pensée de M. Baggio fut de demander un prêtre; il se confessa en pleine connaissance et reçut l'Extrême-Onction. Il ne se souvint plus alors de son testament.

A cette heure terrible où l'on voit s'entr'ouvrir devant soi le mystérieux inconnu, la conscience et la raison, le simple bon sens l'emportent sur toutes les théories matérialistes, sur toutes les préventions anti-cléricales.

La conscience et la raison disent qu'il y a un Dieu à qui toutes ses créatures douées d'intelligence devront compte de l'emploi de leur vie, dans la mesure exacte des bienfaits, des avantages, des privilèges, des « grâces », pour parler le langage chrétien, qu'elles auront reçus. Le simple bon sens indique que, si Dieu existe, le regret des fautes et la manifestation extérieure de ce regret sont un hommage et un devoir envers Lui.

M. Baggio, qui était un esprit distingué, l'a compris, comme le comprendront tant d'autres qui agissent comme il avait agi, par entraînement de parti, quand il écrivit son testament.

Dès lors à quoi bon des testaments matérialistes ou tout au moins antichrétiens auxquels le dernier acte, l'acte suprême de l'existence, viendront presque certainement — et fort heureusement — donner un démenti ?

A. R.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une déclaration de M. Olivier Branquart

ADJOINT AU MAIRE

IL CESSE D'APPARTENIR AU PARTI OUVRIER

M. Olivier Branquart, adjoint au maire de Roubaix, nous adresse la lettre et la déclaration suivantes, que nous insérons à sa demande :

« Roubaix, ce 24 mai 1893.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

» Votre journal étant le seul positivement local, bien que ne partageant pas les mêmes idées, je viens vous demander de vouloir bien insérer sans la moindre modification et sans aucune correction, la déclaration ci-jointe qui a pour motif ma démission de Membre du Parti ouvrier.

» A mon avis vous n'atténueriez aucunement la valeur de votre journal en me donnant cette satisfaction, car il est permis pour un homme qui n'a jamais fait d'études de ne pas mieux s'exprimer que je le fais dans ma déclaration.

» Dans d'autres conditions, je n'accepte pas que vous la fassiez paraître, car n'attaquant aucune idée politique, rien ne pourrait motiver un refus.

» Si vous accédez à ma demande, je vous dis merci d'avance en vous priant de recevoir mes cordiales salutations.

» O. BRANQUART,

» *adjoint au Maire de Roubaix.* »

« Citoyens Electeurs Roubaisiens,

» J'ai l'honneur de venir vous faire une déclaration qui vous surprendra sans doute, et pourtant je ne puis résister plus longtemps à m'y décider.

» Il n'y a maintenant qu'un peu plus de deux ans que j'ai appris ce que c'est que le socialisme.

» Une simple explication d'à peine une demi-heure m'a suffi pour voir que je n'étais autre moi-même qu'un socialiste naturellement.

» Or, que l'on ne s'étonne pas comment, en très peu de temps, je devins l'un des premiers militants du Parti ouvrier de notre section roubaisienne.

» Je vis que j'étais socialiste parce que je compris que l'être c'était vouloir le bien de tous et avoir de l'amour pour son prochain.

» Sans la moindre vanité je sais posséder ces qualités, car j'affirme que, jusqu'à présent, je me suis toujours plus préoccupé du malheur d'autrui que du mien personnellement.

» Étant d'une grande sensibilité, je crois le moindre spectacle navrant, la plus petite misère que je vois paraître devant les yeux me fendent le cœur et me font un mal horrible d'où le désir d'apporter une amélioration immédiate au sort de ceux qui en seraient l'objet m'exaspère et fait que je souffre de ne pouvoir de suite y porter remède.

» Je prétends n'être jamais mis un seul instant en contradiction avec le principe socialiste pur

» Un camarade que j'ai fréquenté longtemps pendant ma première jeunesse et dont les parents étaient plus nécessiteux que les miens, pourrait dire encore que nous ne sommes jamais sortis une fois ensemble sans que je ne lui demande préalablement combien il avait d'argent pour que je lui en donnasse du mien pour faire part égale.

» Un autre camarade que j'ai eu après ce dernier jusqu'au moment de partir au régiment pourrait aussi citer des exemples de ma confraternité qui prouverait toujours que ce que j'avance lorsque je dis être naturellement Socialiste, est vrai.

» Au régiment, d'autre part, je n'ai jamais eu d'ennemis et je crois que si l'on consultait un bon camarade qui a passé plusieurs années avec moi dans la musique d'artillerie de Vincennes — roubaisien d'origine, industriel actuellement à Marcq-en-Barœul — qu'il ne me contredirait pas davantage.

» J'ai enfin été employé dans différentes maisons de Roubaix et de Paris et je m'étonnerais si j'apprenais qu'un seul des ouvriers qui ont été employés avec moi eût à me reprocher la moindre chose.

» Je ne dis pas maintenant ce que j'ai fait depuis un an à certains hommes qui se trouvaient dans la misère alors que moi-même je n'en étais pas sorti.

» Je prétends encore avoir toujours cherché à ramener sur le bon chemin ceux qui s'abandonnaient et que je rencontrais d'une façon ou d'une autre, et malgré ma manière de vivre et d'agir que personne ne pourrait contester, je sais maintenant de source absolument certaine que des membres même du Parti ouvrier m'ont interprété tout autrement que je suis

» Je sais d'une